

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-126
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative

OBJET : Remboursement des clubs dans le cadre de l'opération
« Tous en Club » année 2023 : Attribution et versement de
subventions de fonctionnement

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu la délibération en date du 28 Juin 2010 instituant la mise en place du dispositif « Tous en Club », accordant une aide à la licence de 15 euros pour les jeunes Appelous âgés de moins de 21 ans ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 1^{er} octobre 2018 approuvant l'évolution de l'aide municipale de 15 à 20 euros ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 5 avril 2022, approuvant l'évolution du dispositif aux publics porteurs de Handicap et aux seniors de plus de 60 ans ;

Considérant les demandes de remboursement de coupons présentées par les associations sportives, au titre de la saison 2022/2023, l'abondement unitaire de 5,00 € accordé par la Ville de Firminy et après contrôle du Service Jeunesse et Sports ; Vie associative des coupons accordés aux ayants droit par la commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement « Tous en club » telles que présentées dans le tableau ci-dessous,
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-126
Référence Nomenclature n°7.5

CLUB	NOMBRE	MONTANT	TOTAL PAR SECTION
Amicale Laïque Fayol Gaffard Section Cyclotourisme	4	25 €	100,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Basket	21	25 €	525,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Boules	7	25 €	175,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Gym Filles	28	25 €	700,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas section Multi-Gym »	5	25 €	125,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Razemokettes	10	25 €	250,00 €
AL Chazeau - Section Randonnée	21	25 €	525,00 €
AL Chazeau - Section Marche Nordique	24	25€	600,00 €
AL Chazeau - Section Pétanque	9	25 €	225,00 €
Amicale Pétanque Loisirs Firminy Vert	3	25 €	75,00 €
A'Plouf Aqua pour Tous	3	25 €	75,00 €
Arts Martiaux du soleil levant	1	25 €	25,00 €
AS Faure	3	25 €	75,00 €
Athlétic Club Ondaine Firminy	11	25 €	275,00 €
Badminton Club de Firminy	11	25 €	275,00 €
CLCS -Section Athlétisme	11	25 €	275,00 €
CLCS –Section Randonnée	26	25 €	650,00 €
CLCS –Section Boules	2	25 €	50,00 €
CLCS –Section Cyclotourisme	8	25 €	200,00 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-126
Référence Nomenclature n°7.5

CLUB	NOMBRE	MONTANT	TOTAL PAR SECTION
Club des Dauphins	42	25 €	1.050,00 €
Dojo Olympique et Sportif	45	25	1.125,00 €
Etoile Cycliste Ouvrière Firminy	3	25 €	75,00 €
Firminy Gym	33	25 €	825,00 €
Firminy Vallée de l'Ondaine Handball	39	25 €	975,00 €
Football Club Olympique Firminy Inersport	68	25 €	1.700,00 €
Full Boxing Club de Firminy	7	25 €	175,00 €
Gymnastique Volontaire	41	25 €	1.025,00 €
Judo Karaté Club de Firminy	20	25 €	500,00 €
Karaté Club Firminy	16	25 €	400,00 €
Tennis Club de Firminy	9	25 €	225,00 €
Unieux Firminy Ondaine Rugby	6	25 €	150,00 €
Sous l'Eau Club Appelou	3	25 €	75,00 €
TOTAL	540	25 €	13.500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix,

sauf pour la subvention à l'Amicale Laïque de Chazeau, section Pétanque,
à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,
32 Voix Pour,

J. Mendès ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Tous en club » aux associations citées dans le tableau ci-dessus,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-126
Référence Nomenclature n°7.5

- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Remboursement des clubs dans le cadre de l'opération « Tous en Club » année 2023 : Attribution et versement de subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADDO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETARE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33/32

